

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°38-2024-096

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2024

Sommaire

38_Pref_Préfecture de l'Isère / Direction des Sécurités - Service Interministériel des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile

38-2024-04-02-00004 - Arrêté modificatif de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°38-2023-02-17-00002 Portant agrément n° 38-0015 du Lycée polyvalent Ella Fitzgerald à Saint-Romain-en-Gal (2 pages)

Page 3

38_Pref_Préfecture de l'Isère

38-2024-04-02-00004

Arrêté modificatif de l'annexe 1 de l'arrêté
préfectoral n°38-2023-02-17-00002
Portant agrément n° 38-0015 du Lycée
polyvalent Ella Fitzgerald à Saint-Romain-en-Gal



Direction des sécurités
Service interministériel de défense
et de protection civile

Grenoble, le 2 avril 2024

**Arrêté n° 38-2024-03-
Modificatif de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°38-2023-02-17-00002
Portant agrément n° 38-0015 du Lycée polyvalent Ella Fitzgerald à Saint-Romain-en-Gal**

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code du travail ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de l'Isère ;

VU l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2023-02-17-00002 portant agrément n°38-0015 du Lycée polyvalent Ella Fitzgerald à Saint-Romain-en-Gal, autrement dénommé GRETA Nord-Isère ;

VU l'ajout d'un formateur agréé à la liste des formateurs permanents du GRETA Nord-Isère ;

VU l'avis favorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours du 14 février 2024 ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet de l'Isère ;

Tél : 04 76 60 34.15
Mél : pref-défense-protection-civile@isere.gouv.fr
Adresse : 12, place de Verdun – CS 71046
38021 Grenoble Cedex 01

Arrête

Article 1^{er}: L'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°38-2023-02-17-00002 du 17 février 2023 portant agrément n°38-0015 du Lycée polyvalent Ella Fitzgerald à Saint-Romain-en-Gal est modifiée comme suit :

Annexe 1: Liste des formateurs permanents du GRETA Nord-Isère

- M
- M
- M
- M
- M
- M
- M

Article 2 : Le corps de l'arrêté préfectoral n°38-2023-02-17-00002 du 17 février 2023 portant agrément n°38-0015 du Lycée polyvalent Ella Fitzgerald à Saint-Romain-en-Gal, autrement dénommé GRETA Nord-Isère reste inchangé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

- recours gracieux motivé adressé à mes services,
- recours hiérarchique introduit auprès de Monsieur le ministre de l'Intérieur,
- recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun - BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de publication de l'arrêté. Dans le cas du recours gracieux ou du recours hiérarchique, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivaut à un rejet implicite ouvrant droit à un nouveau délai de recours contentieux de deux mois.

Article 4 : Le directeur de cabinet du préfet de l'Isère et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Le Préfet,
original signé